



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 75048

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le prérapport confidentiel de la Cour des comptes qui dresserait un bilan sévère sur le fonctionnement de la protection judiciaire de la jeunesse, information divulguée dans le quotidien Le Figaro du 21 mars 2002. Selon des magistrats, « l'organisation actuelle de la direction de la PJJ a fait l'objet de nombreuses observations (...) qui n'ont débouché à ce jour sur aucune décision. La direction de la PJJ, si elle a formulé un diagnostic pertinent, n'a pas adopté de plan volontariste destiné à rationaliser des implantations et ses activités ». Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui confirmer cette situation et de lui indiquer ce qu'elle lui inspire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75048

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 avril 2002, page 1862